



Visite huissier

Par tequila

bonjour,
a la demande de mon propriétaire celui ci a t il le droit de faire venir un huissier pour prendre des photos de mon appartement sachant qu il veut mettre l appartement en vente
et que le delai de préavis est dépassé de 8 jours
j ai 74 ans avec des problèmes de santé importante
merci a vous

Par kang74

Bonjour

Quel préavis ?
Si vous pouvez contextualiser ...

Par tequila

le" préavis était de - mois et devais se finir le 25/08
j ai reçu un message de mon proprio de me demandant s il pouvait venir le 30 aout sans aucune raison de sa visite chose que j ai accepté et il arrive avec un huissier qui me pose des questions sur mon départ et voulais prendre des photos j ai refusé et les est mis dehors

Par kang74

Quel préavis (Bis) ? de quel congé ? Délivré quand ? Par qui ?

Si le 25 Aout votre bail a pris fin (?), l'huissier peut bien sur constater
- Votre présence en tant qu'habitant sans droit ni titre.
- L'état de logement .
- Votre attitude.

Par de là, vous êtes libre d'attendre l'avis d'expulsion par les forces de l'ordre , et donc des convocations à des audiences .